

## LES CONTROLES CIR DES CONTROLES FISCAUX COMME LES AUTRES ! LES DIRIGEANTS D'ENTREPRISES S'EXPRIMENT

*Une enquête réalisée par les experts de Taj, société d'avocats, membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited.*

**Les experts de Taj** ont interrogé près de 200 dirigeants, issus de grandes entreprises, françaises (45%) ou étrangères (17%), d'ETI (15%) et de PME/TPE (23%) intervenant sur des secteurs variés dans l'industrie (88%) et les services (12%) pour déterminer comment les entreprises appréhendent les contrôles autour du Crédit-Impôt Recherche.

Fort de leur expérience en fiscalité, les experts de Taj ont pu analyser ces résultats à l'aune des contrôles fiscaux classiques.

Les contrôles du CIR ont intégré les rangs de toute autre forme de contrôle fiscal. Aucune spécificité propre liée à la récurrence du contrôle, n'a par exemple pu peut-être décelée au travers de cette étude. D'ailleurs, **les contrôles CIR sont dans 75% des cas, liés à une vérification de comptabilité classique.**

**L'éligibilité au CIR reste le premier motif de contestations, avec 85% des contestations** relatives à l'éligibilité des travaux et des projets. C'est sur ce point que les discussions avec les vérificateurs sont les plus riches lors des contrôles. Par ailleurs, la sous-traitance, souvent mise à l'index, fait l'objet **de contestation pour 1/3 des personnes interrogées, alors même qu'elle ne représente que 10% de l'assiette nationale.**

Logiquement, c'est donc sur le sujet de l'éligibilité que les entreprises font évoluer et progresser leurs pratiques dans la gestion et la constitution de dossier CIR. Pour un tiers des entreprises interrogées une évolution dans le processus de choix des projets éligibles est mise en place, et pour plus de la moitié des entreprises, ce sont les méthodes de calcul de l'assiette qui ont évoluées.

Les changements de comportements sont d'ailleurs plus courants que de lourds redressements pour améliorer la pratique. Ce point s'explique en particulier par la **qualité du dialogue entre les entreprises et les services de l'administration fiscale ou du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.** Les entreprises le reconnaissent en affirmant pour **près de 83%** d'entre elles qu'elles **sont satisfaites de leur échanges avec le contrôleur.**

**Les montants des redressements** sur le CIR restent aujourd'hui relativement faibles par rapport à la perception générale, puisqu'ils **sont inférieurs à 10% du montant du CIR dans 2/3 des contrôles.**

Cette **satisfaction globale des entreprises lors des contrôles et la qualité des échanges avec l'administration** se manifestent dans la proportion relativement faible de redressements portés aux contentieux. En effet, **près de 80% des entreprises interrogées choisissent de ne pas déposer de recours devant les juridictions.**

<b>AUX SOURCES DES CONTROLES CIR.....</b>	<b>4</b>
<b>1. UNE RECURRENCE DES CONTROLES NON SPECIFIQUES</b>	
<b>2. UN CONTROLE ANNEXE AU CONTROLE FISCAL</b>	
<b>3. L'ELIGIBILITE AU CIR : PREMIER MOTIF DE REDRESSEMENT</b>	
<b>DES MONTANTS DE REDRESSEMENT FAIBLES MAIS BEAUCOUP DE CHANGEMENTS DE PRATIQUES.....</b>	<b>6</b>
<b>1. L'UTILITE DE CONTESTER POUR REDUIRE LE MONTANT DU REDRESSEMENT</b>	
<b>2. DES EVOLUTIONS MANIFESTES DES COMPORTEMENTS EN INTERNE</b>	
<b>3. LES RECOMMANDATIONS DES ENTREPRISES POUR FAIRE EVOLUER MA PRATIQUE</b>	
<b>AU CŒUR DU CONTROLE : DES PROTAGONISTES DE PLUS EN PLUS QUALIFIES ET DES ECHANGES CONSTRUCTIFS.....</b>	<b>8</b>
<b>1. LES INTERLOCUTEURS DE L'ADMINISTRATION</b>	
<b>2. LES SERVICES INTERNES CONCERNES</b>	
<b>3. LE CLIMAT DES CONTROLES</b>	
<b>METHODOLOGIE DE L'ENQUETE.....</b>	<b>10</b>

# AUX SOURCES DES CONTROLES CIR

## 1. UNE RECURRENCE NON SPECIFIQUE

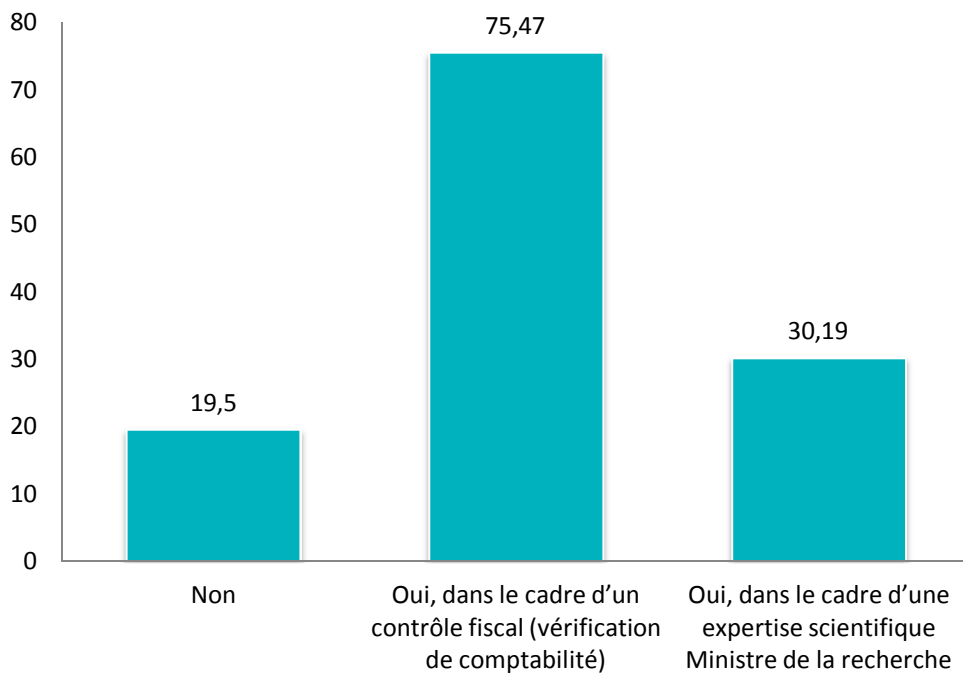
Selon notre sondage, 30% des dirigeants interrogés estiment avoir été soumis à un contrôle spécifique au CIR lors des 5 dernières années. Ce qui positionne le CIR au même rang que d'autres objets de contrôles au sein de l'entreprise comme l'URSSAF.

En effet, une précédente étude du cabinet Taj sur les contrôles URSSAF datant de mai 2014 et réalisée sur un panel de 150 dirigeants révélait que **66%** des entreprises interrogées avaient été contrôlées sur leur URSSAF au cours des 3 dernières années.

Il n'y a donc pas de spécificité de la récurrence du contrôle CIR qui reste encore majoritairement examiné par l'administration dans le cadre d'un contrôle fiscal classique.

## 2. UN CONTROLE ANNEXE AU CONTROLE FISCAL

### 21. Votre CIR a-t-il déjà été soumis à un contrôle fiscal au cours des 5 années passées ? (question à choix multiples en pourcentage)

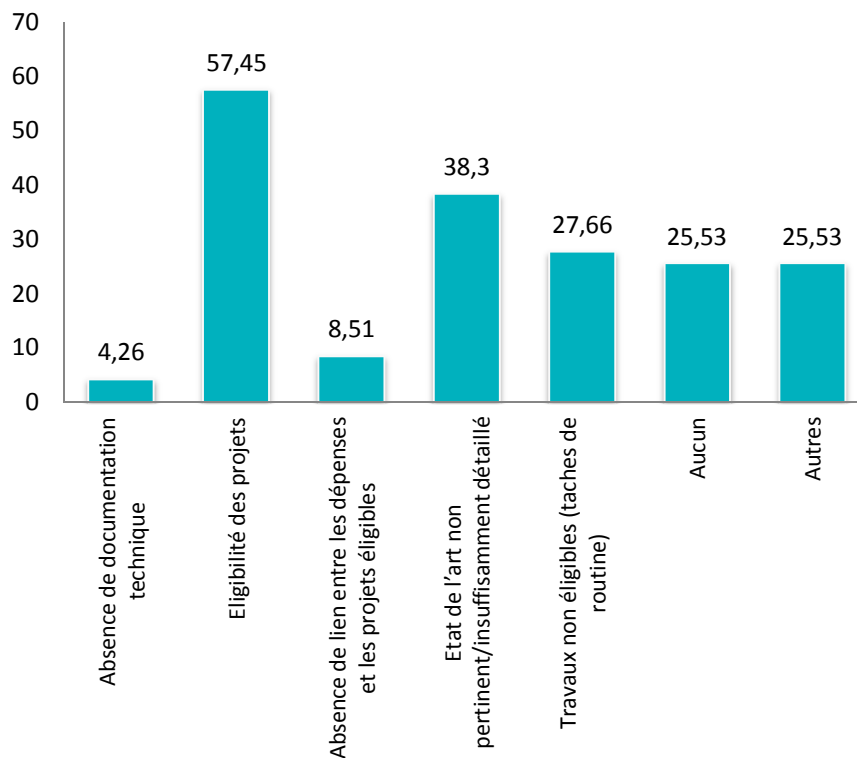


### Points clés

- **Près de 3/4 des entreprises interrogées ont été soumises à un contrôle CIR dans le cadre d'un contrôle fiscal « classique »**

### 3. L'ELIGIBILITE AU CIR : PREMIER MOTIF DE REDRESSEMENT

#### 3.1. Quels points ont été remis en cause lors des contrôles (*questions à choix multiples en pourcentage*)



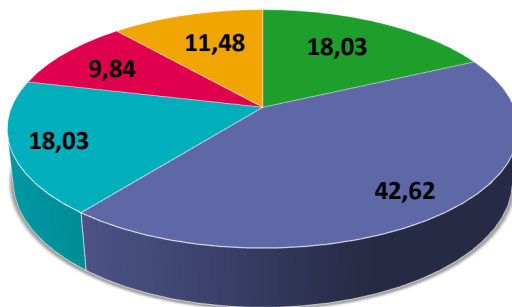
#### Points clés

- Les entreprises interrogées estiment que l'éligibilité des projets et des travaux représentent 85% des motifs de redressement lors des contrôles

# DES MONTANTS DE REDRESSEMENT FAIBLES MAIS BEAUCOUP DE CHANGEMENTS DE PRATIQUES

## 1. L'UTILITE DE CONTESTER POUR REDUIRE LE MONTANT DU REDRESSEMENT

### 1.1. Quel pourcentage moyen de redressement du CIR avez-vous au final obtenu sur la période de CIR contrôlée après contestation ?



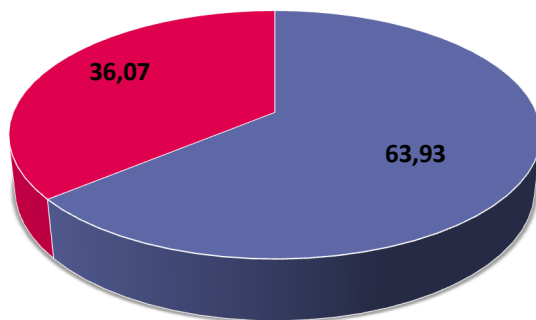
- 0% (annulation des redressements)
- Moins de 10 % de redressement
- Entre 10% et er 30% de redressement
- Entre 30% et 50% de redressement
- Plus de 50% de redressement

#### Points clés

- Lors du 1<sup>er</sup> rapport de l'Administration sur le CIR (avant contestation) **55%** des redressements sont inférieurs à 10% du montant du CIR contrôlé
- Après contestation, comme le montre ce schéma, ce chiffre s'élève à près de **61%**

## 2. DES EVOLUTIONS MANIFESTES DES COMPORTEMENTS EN INTERNE

### 2.1. Avez-vous rectifié totalement ou partiellement vos pratiques à la suite du contrôle sur les thèmes ayant fait l'objet d'un redressement ? (en pourcentage)

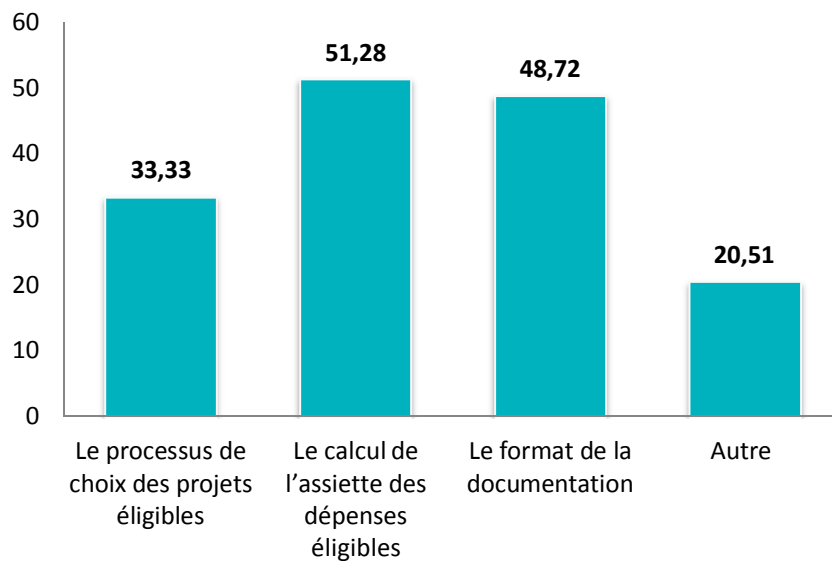


- OUI
- NON

#### Points clés

- 2/3 des entreprises interrogées ont indiqué avoir modifié leur pratiques à la suite d'un contrôle

## 22. Quelles pratiques avez-vous rectifié ? (question à choix multiples en pourcentage)



### Points clés

- Les entreprises interrogées citent majoritairement l'éligibilité des projets comme pratiques ayant fait l'objet d'une évolution
- Cette réponse est cohérente avec le motif principal de redressements lors des contrôles : l'éligibilité des projets

## 3. LES RECOMMANDATIONS DES ENTREPRISES POUR FAIRE EVOLUER LA PRATIQUE

Les entreprises interrogées préconisent 5 recommandations pour faire évoluer la pratique et améliorer la sécurité juridique du CIR :

Améliorer la procédure de rescrit

Donner de la stabilité à la doctrine administrative

Créer davantage de débat oral et contradictoire avec l'expert

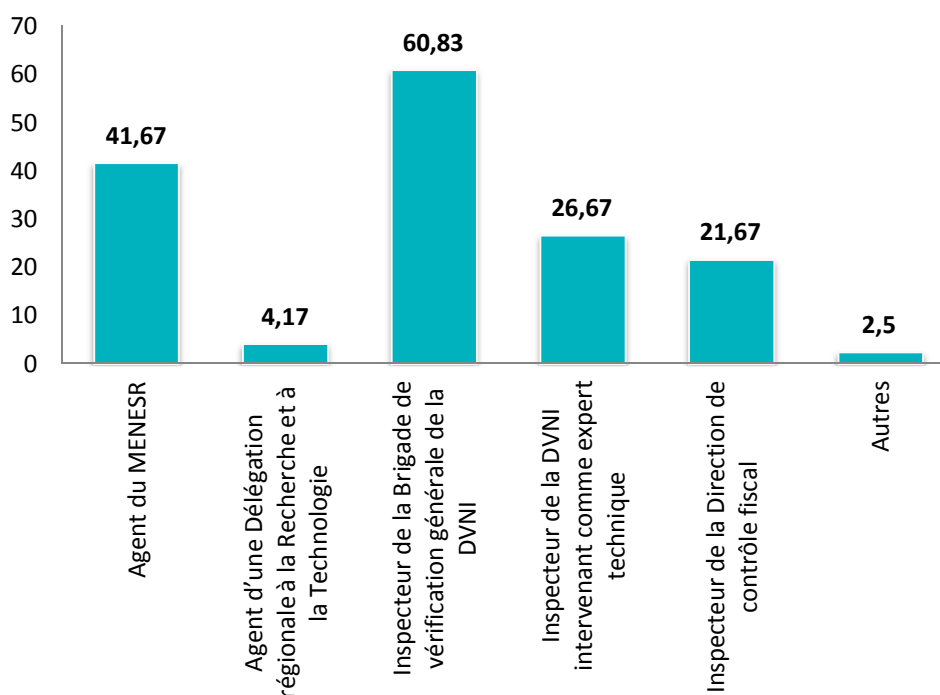
Créer une commission ad hoc avec des experts, des entreprises et du MESR

Définir des critères d'éligibilité plus explicites et plus adaptés concernant le domaine des éditeurs de logiciels

# AU CŒUR DU CONTROLE : DES PROTAGONISTES DE PLUS EN PLUS QUALIFIES ET DES ECHANGES CONSTRUCTIFS

## 1. LES INTERLOCUTEURS DE L'ADMINISTRATION

### 1.1. Par quelle structure administrative avez-vous été contrôlé ? (questions à choix multiples en pourcentage)



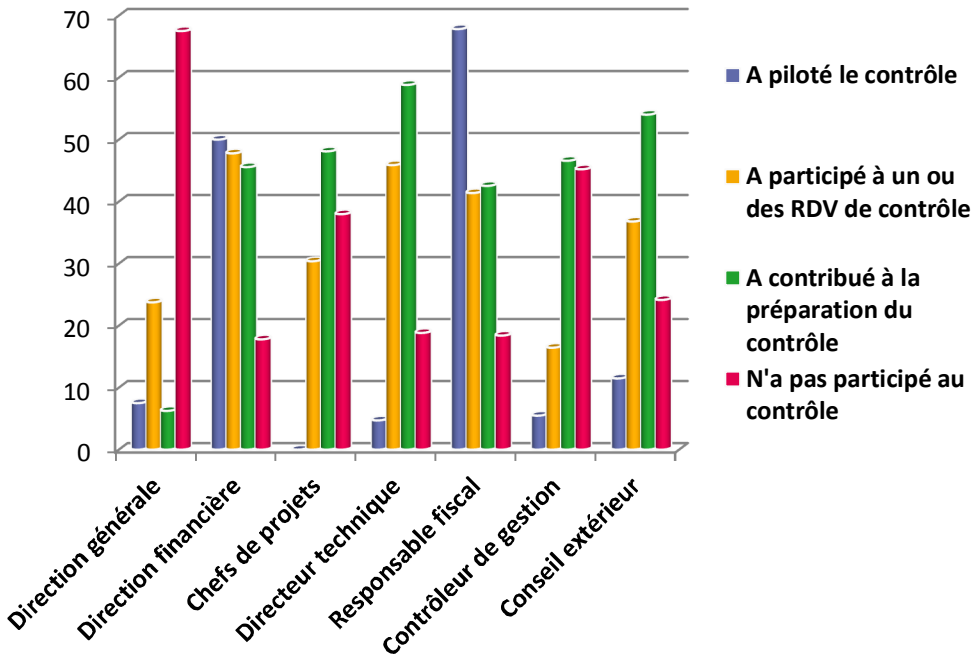
#### Points clés

- Près de 50% des inspecteurs sont spécialisés et qualifiés (MENSER et DRRT)
- Une part d'inspecteurs spécialisés en augmentation au cours des trois dernières années



## 2 LES SERVICES INTERNES CONCERNES

### 2.1. Au sein de votre société/groupe, quel a été le rôle de ces personnes lors du contrôle CIR ?

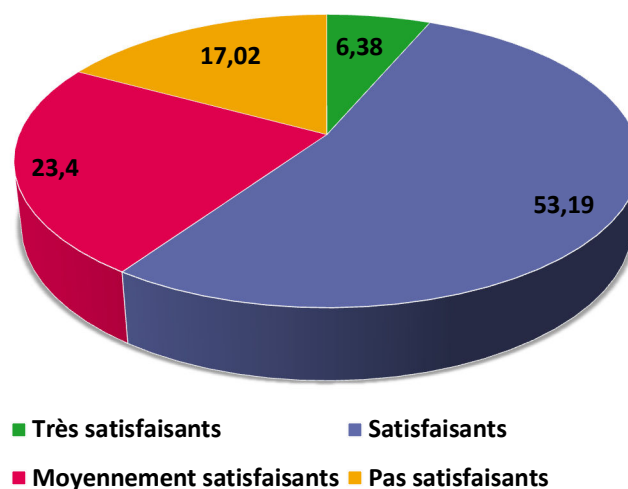


#### Points clés

- Au sein de l'entreprise, le contrôle CIR est suivi et piloté par des fonctions de spécialistes : la direction financière et le responsable fiscal

## 3 LE CLIMAT DES CONTROLES

### 3.1. Considérez-vous que les échanges avec l'expert ont été ? (en pourcentage)



#### Points clés

- 83 % des personnes interrogées sont satisfaites de leur échange avec l'expert lors d'un contrôle CIR
- 6% sont même très satisfaites de leur échange avec l'expert lors d'un contrôle CIR

## METHODOLOGIE DE L'ENQUETE

Le cabinet Taj a lancé cette enquête auprès de 200 dirigeants d'entreprises de toutes tailles (TPE, ETI et grands groupes).

Ces personnes ont été interrogées par l'intermédiaire d'un questionnaire sur leurs manières d'appréhender les contrôles autour du CIR.

Cette enquête a été réalisée au cours du mois de novembre 2014.

### **A propos de Taj**

*Taj est l'un des premiers cabinets d'avocats français, spécialisé en stratégies fiscales et juridiques internationales. Il compte aujourd'hui 455 professionnels parmi lesquels 56 associés, basés à Paris, Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Perpignan. Ses expertises les plus réputées couvrent la fiscalité internationale et les prix de transfert, les fusions acquisitions, la fiscalité indirecte, le contrôle fiscal et contentieux, la fiscalité de la mobilité internationale, le droit social, le droit des affaires et des entreprises en difficulté. Taj est membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited et s'appuie sur l'expertise de 29 000 fiscalistes de Deloitte situés dans 150 pays.*

*Pour en savoir plus, [www.taj.fr](http://www.taj.fr) ou [www.taj-strategie.fr](http://www.taj-strategie.fr)*

### **A propos de Deloitte dans le monde**

*Deloitte fait référence à un ou plusieurs cabinets membres de Deloitte Touche Tohmatsu Limited, société de droit anglais (« private company limited by guarantee »), et à son réseau de cabinets membres constitués en entités indépendantes et juridiquement distinctes. En France, Deloitte SA est le cabinet membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited, et les services professionnels sont rendus par ses filiales et ses affiliés.*

*Pour en savoir plus sur la structure légale de Deloitte Touche Tohmatsu Limited et de ses cabinets membres, consulter [www.deloitte.com/about](http://www.deloitte.com/about).*